

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 13 décembre 2021

L'Honorable Judith Harvie, j.c.s.
Juge à la Cour supérieure
Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Re: *Hydro-Québec c. Régie de l'énergie et als.*, C.S.M. 500-17-113361-201.
Demande par *la Mise-en-cause Stratégies Énergétiques (S.É.)* de permission de déposer l'avis de la Cour suprême du Canada du 13 décembre 2021 et les jugements dans le dossier *Gichuru c. Vancouver Swing Society*.

Madame la juge,

La Mise-en-cause *Stratégies Énergétiques (S.É.)* prie respectueusement la Cour de lui permettre de déposer l'avis ci-joint de la Cour suprême du Canada publié ce matin 13 décembre 2021 dans le dossier *Gichuru c. Vancouver Swing Society*, CSC 39736. Cet avis révèle (dans la partie que nous avons surligné) que dans ce dossier :

*Le demandeur a déposé une requête en vue du contrôle judiciaire. **Un juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a reporté l'audience, recommandant que le demandeur sollicite un réexamen de la décision préalable.***

Nous y joignons en liasse les jugements de ce dossier rendus par la Cour suprême de la Colombie-Britannique, puis par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique qui relatent effectivement ce qui suit (ce que nous y avons surligné dans les textes intégraux de ces jugements que nous joignons) :

Gichuru v. Vancouver Swing Society, 2019 BCSC 402 :

[14] On March 6, 2017, Mr. Gichuru filed his petition seeking judicial review of the Screening Decision.

[15] On November 28, 2017, the parties appeared before me for the judicial review hearing. I recommended that Mr. Gichuru seek reconsideration of the Screening Decision before the Tribunal and adjourned the hearing and advised the parties to return to me, if necessary, once a reconsideration decision was received.

Gichuru v. Vancouver Swing Society, 2021 BCCA 103 :

*[6] On March 6, 2017, the appellant filed a petition for judicial review. **When the matter came on for hearing in November 2017, Masuhara J. recommended that the appellant seek a reconsideration of the***

Screening Decision, and adjourned the hearing. *The appellant did so, identifying numerous grounds [...]*

Nous avons vérifié ce matin auprès de l'une des procureures de ce dossier, celle-ci nous indiquant que cette invitation par la Cour au demandeur de loger une demande de reconsidération devant le tribunal inférieur n'a pas fait l'objet d'un jugement écrit et qu'une transcription de l'audience à ce sujet ne semble pas exister. Par ailleurs, il semble que cette invitation au demandeur par la Cour ne soit plus en litige.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Madame la juge, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de la Mise-en-cause *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. M^{es} Raymond Doray et Jules Brière, procureurs de la Demanderesse.
M^{es} Karim Renno et Benjamin Dionne, procureurs de la Régie de l'énergie.
M^e Serena Trifiro, procureure de l'ACEFQ.
M^e André Turmel, procureur de la FCEI.
M^e Steve Cadrin, procureur de l'ACEFO.
M^e Hélène Sicard, procureure d'UC.
M^e Frankin Gertler, procureur du ROÉÉ.
Madame Marie-France Lefebvre, adjointe de la Cour